Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE TENUE À SAINT-ANTOINE-DE-TILLY LE 11 SEPTEMBRE 2019 À 19 H 30

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

MUNICIPALITÉS	**MAIRES**
Dosquet	Yvan Charest
Laurier-Station	Pierrette Trépanier
Leclercville	Benoît Lemay (substitut)
Lotbinière	Jean Bergeron
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	Annie Thériault
Saint-Agapit	Yves Gingras
Saint-Antoine-de-Tilly	Christian Richard
Saint-Apollinaire	Bernard Ouellet
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Gilbert Breton
Sainte-Croix	Jacques Gauthier
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Denise Poulin
Saint-Flavien	Normand Côté
Saint-Gilles	Robert Samson
Saint-Janvier-de-Joly	Bernard Fortier
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Denis Dion
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Nicole Viel Noonan
Saint-Sylvestre	Mario Grenier
Val-Alain	Daniel Turcotte

SECRÉTAIRE : Stéphane Bergeron

N° de résolution ou annotation

Initiales du Préfet
NC
Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Ordre du jour

1. Ouverture et présences

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour`

3. **Rencontre avec Madame Émilie Vadeboncoeur-Harrison, SADC, Présentation des résultats du sondage sur le transport collectif en Lotbinière;**

4. **Présentation de Monsieur Stéphane Bergeron, Stratégie territoriale sur le devenir des Églises en Lotbinière;**

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 10 juillet 2019;

6. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 28 août 2019;

7. Lecture et adoption du procès-verbal du cogestion du 19 juillet 2019;

8. Affaires courantes

   a) FDT – Suivi et projets;
   b) FARR – Suivi des projets territoriaux;
      i. Domaine du radar;
      ii. Amélioration de la piste cyclable;
   c) Entente sectorielle de développement Économique, Innovation et Tourisme;
      i. Suivi des dossiers;
   d) Département de développement économique de la MRC de Lotbinière – Présentation du résumé des travaux du comité de transition;
   e) Programme Mobilisation diversité – Réponse de l'appel de projets;
   f) Internet haute vitesse;
      i. Demande d'appui de XPLORNET;
      ii. Demande d'appui de Cooptel;
      iii. Présentation des résultats du sondage pour Cogeco;
   g) Téléphonie cellulaire;
      i. Demande d'appui de Cogeco;
   h) Entente de fermeture de route – MTQ;
   i) Règlement de quotes-parts 2020 – Avis de motion;
   j) Règlement sur la rémunération des élus – Avis de motion;
   k) Rappel congrès FQM 26 au 28 septembre 2019 à Québec;
   l) Adoption de la planification de la tenue des assemblées en 2019 (dates, lieux, salles);
   m) Environnement;
      i. Crédit carbone – LET de la MRC de Lotbinière vs SPEDE;
      ii. Validation des quantités enfouies au LET de Lotbinière;
      iii. Mandat Englobe – Études géotechnique, hydrogéologique, phase I et II;

N° de résolution
ou annotation

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

n) Lancement projet CAPCHA;
o) Résumé des comités;
   i. CSP;

9. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

10. Aménagement du territoire et développement local;
    a) Conformité;
    b) Demande d'Hydro-Québec à la CPTAQ pour une autorisation d'utilisation non agricole;
    c) Adoption du document sur la nature des modifications apportées par le règlement 297 2019, visant à agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière;

11. Correspondance, présentation du résumé;

12. Comptabilité, comptes à payer;
    a) Présentation des comptes;
    b) Liste des chèques;
    c) Liste des engagements;

13. Affaires nouvelles;
    a) Comité consultatif agricole (CCA) – Nomination des membres;
    b) Réalisation du projet des orthophotos;
    c) Ouverture de postes – employés du département de développement économique;

14. *PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC*

15. Levée de l'assemblée.

N° de résolution ou annotation

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

260-09-2019

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE

AVEC MADAME ÉMILIE VADEBONCOEUR-HARRISON, SADC, PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU SONDAGE SUR LE TRANSPORT COLLECTIF EN LOTBINIÈRE

Mme Vadeboncoeur-Harrison présente les résultats du sondage sur le transport collectif en Lotbinière réalisé par la SADC Lotbinière, Express Lotbinière, la MRC de Lotbinière, le Carrefour Jeunesse Emploi, ainsi que la Corporation de développement communautaire de Lotbinière. Au total, 995 personnes ont répondu à l'enquête sur les habitudes de déplacement dans la MRC de Lotbinière.

Selon les résultats du sondage, les mesures incitatives à prioriser pour favoriser l'utilisation des modes de transport collectifs sont l'augmentation de la fréquence de passage des trajets de l'Express Lotbinière, l'harmonisation des horaires de passage avec ceux des autres réseaux de transport ainsi que l'offre d'un tarif harmonisé avec le RTC et la STLévis.

Ce rapport constituera un document de référence pour discuter avec les acteurs régionaux en matière de mobilité durable. Des démarches de rapprochement seront entreprises dans les prochaines semaines.

RENCONTRE

AVEC MONSIEUR STÉPHANE BERGERON, STRATÉGIE TERRITORIALE SUR LE DEVENIR DES ÉGLISES EN LOTBINIÈRE

M. Bergeron présente l'avancement du projet Stratégie territoriale sur le devenir des églises en Lotbinière. Ce projet vise à établir un état de situation du devenir des églises en Lotbinière suite aux fusions effectuées par le Diocèse de Québec et à voir venir les besoins de recyclage à moyen terme. Présentement, 3 édifices ont été convertis en espace multifonctionnel, 2 édifices sont en mutation et 13 édifices sont encore à vocation de culte.

Une tournée de rencontre des conseils municipaux, avec les fabriques et les intervenants de la MRC auprès des 13 localités dont le lieu de culte est toujours en fonction sera réalisée à l'automne afin de faire le point sur l'état de situation. Monsieur Bergeron indique qu'aucune municipalité ne sera forcée de participer à la démarche. Cependant, il est clair que la situation qu'on observe aujourd'hui pourrait être tout autre d'ici quelques années, lorsque les fabriques auront fait des choix quant au lieux de culte qu'elles désirent maintenir opérationnels.

261-09-2019

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 10 JUILLET 2019

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 10 juillet 2019.

N° de résolution ou annotation

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

262-09-2019

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 28 AOÛT 2019

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif du 28 août 2019.

263-09-2019

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE COGESTION DU 19 JUILLET 2019

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion du 19 juillet 2019.

DISCUSSION

DOMAINE DU RADAR – ANNONCE DE FINANCEMENT

Dans un premier temps, le conseil de la MRC de Lotbinière est informé que le dossier du Domaine du radar qui a été déposé au FARR suivait son cours. En effet, après avoir reçu des avis favorables du MAMH et des directeurs généraux des MRC de Chaudière-Appalaches, le dossier se voit dirigé vers la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA) où un vote autorisant l'aide financière demandée à être versée pourrait être pris le 16 septembre prochain. Monsieur Mario Grenier profite de l'occasion pour informer le conseil que le fédéral, via Développement Économique Canada, allait contribuer au projet à la hauteur de 818 375 $. Selon Monsieur Mario Grenier, cette annonce viendrait confirmer le démarrage des travaux dès cet automne.

264-09-2019

PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ – PROTOCOLES D'ENTENTES

Attendu que le Ministère Diversité et Inclusion (MIDI) a attribué à la MRC une aide financière de 71 667 $ pour 2019-2020 dans le cadre du programme mobilisation-diversité (PMD);

Attendu que le Carrefour Jeunesse Emploi (CJE) a élaboré le plan d'action avec la collaboration de la MRC de Lotbinière et que ce plan d'action désigne le CJE comme étant l'organisme responsable de la mise en œuvre du PMD;

Attendu que des ententes devront être signées avec le MIDI et le CJE afin d'encadrer la mise en œuvre du programme sur notre territoire;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu d'autoriser le préfet, Monsieur Normand Côté, et/ou le directeur général, Monsieur Stéphane Bergeron, à signer la convention d'aide financière avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ainsi que le protocole d'entente avec le Carrefour Jeunesse Emploi de Lotbinière.

N° de résolution ou annotation

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

265-09-2019

DEMANDE DE PROPOSITION NON CONTRAIGNANTE VISANT L'ÉLABORATION D'UN DESIGN DE SERVICES INTERNET À LARGE BANDE EXPLOITÉS PAR XPLORNET

Attendu que M. Charles Beaudet, Vice-président Est du Canada chez Xplornet, a rencontré des représentants de la MRC de Lotbinière le 14 août 2019;

Attendu que l'entreprise Xplornet désire soumettre une demande de proposition non contraignante visant l'élaboration d'un design de services Internet à large bande exploités par l'entreprise;

Attendu que l'entreprise Xplornet offre un ensemble de technologies éprouvées (fibre à la maison, fibre au noeud, fixe sans fil, satellite), ou solution hybride, couvrant ainsi 100% des foyers d'un territoire;

Attendu que l'entreprise Xplornet est présente à travers le Canada et a remporté avec succès des projets hybrides au Nouveau-Brunswick, en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard;

Attendu que l'entreprise Xplornet a reçu le soutien du Ministère de l'Économie et l'Innovation pour entreprendre des démarches auprès des Municipalités régionales de comté (MRC) afin de présenter et déployer un ou des projets au cours des prochains mois;

Attendu que la présente ne constitue pas un accord contraignant exclusif, et que l'entreprise Xplornet ne recherche aucun engagement financier de la part de la MRC de Lotbinière;

Attendu que l'entreprise Xplornet cherche l'accord du conseil des maires de la MRC de Lotbinière et pourrait lui demander de l'information sur la situation actuelle sur le territoire en termes de disponibilités des réseaux, ou autres informations pertinentes;

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de confirmer que le conseil des maires a été informé de la démarche de l'entreprise Xplornet et que le conseil des maires soutient l'initiative de l'entreprise Xplornet d'élaborer un design de services Internet à large bande pour le territoire de la MRC de Lotbinière.

266-09-2019

APPUI COOPTEL – DÉPLOIEMENT INTERNET HAUTE VITESSE

Attendu que Madame Marie-Ève Rocheleau, directrice générale chez Cooptel, a rencontré des représentants de la MRC de Lotbinière le 26 août 2019;

Attendu l'intérêt de Cooptel pour déployer des réseaux sous structure FTTH, c'est-à-dire réseau avec fibre partout jusque dans la maison sur le territoire de la MRC dans le cadre des appels de projets aux deux paliers de gouvernement concernant l'accès à internet haute vitesse;

Attendu que Cooptel est une coopérative de plus de 75 ans qui offre des services à la fine pointe de la technologie en téléphonie, internet et télévision;

N° de résolution ou annotation

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

Attendu que Cooptel montre de l'intérêt pour nos municipalités du côté ouest de la MRC, car leur réseau se retrouverait déjà dans le sercteur de la MRC de l'Érable;

Attendu que Cooptel ne recherche aucun engagement financier de la part de la MRC. Toutefois, il désire obtenir un support moral de la MRC par l'entremise d'une résolution de soutien qui pourra ensuite être jointe au projet que l'entreprise pourrait déposer aux ministères concernés;

Attendu qu'il est avantageux pour la MRC d'appuyer les entreprises comme Cooptel pour améliorer l'accès à internet à haute vitesse sur le territoire de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'appuyer l'initiative de l'entreprise Cooptel pour le déploiement d'internet haute vitesse sur son territoire pour le bénifice des citoyens du territoire de la MRC de Lotbinière.

267-09-2019

APPUI COGECO – EXAMEN DES SERVICES SANS FILS MOBILES AU CANADA DU CRTC

Attendu que Cogeco propose une nouvelle politique et un nouveau modèle réglementaire novateur, nommé Exploitant de réseaux mobiles hybride (ERMH);

Attendu que le ERMH accroîtrait la concurrence dans le marché de détail, encouragerait les investissements dans les installations de télécommunications, offrirait plus de choix et une plus grande valeur aux consommateurs et ne nécessiterait qu'une intervention réglementaire limitée;

Attendu que cette approche équilibrée augmenterait les options de services mobiles offerts par de plus petits opérateurs régionaux de services à large bande comme Cogeco;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'appuyer la proposition de Cogeco présentée dans le cadre de l'examen des services sans-fil mobiles au Canada que mène actuellement la Commission de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Gilbert Breton que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure un règlement pour établir les quotes-parts de l'année 2020 tel que présenté.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

N° de résolution ou annotation

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Jacques Gauthier qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 298-2019 relatif à la rémunération des membres du conseil de la MRC de Lotbinière. Ce règlement concerne la rémunération des élus pour l'année 2019.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

268-09-2019

CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE LA MRC DE LOTBINIÈRE EN 2020

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'adopter le calendrier des réunions de l'année 2020 tel que déposé.

MOIS	DATE	MUNICIPALITÉ	SALLE
JANVIER	**8**	Leclercville	Salle municipale 8055, route Marie-Victorin
FÉVRIER	**12**	Saint-Gilles	Salle municipale 1605, rue Principale
MARS	**11**	N.D.S.C. d'Issoudun	Salle municipale 268, rue Principale
AVRIL	**8**	Saint-Janvier-de-Joly	Église 699, rue Principale
MAI	**20**	Sainte-Croix	Hôtel de ville de Sainte-Croix Salle Robert-Daigle 6310, rue Principale
JUIN	**10**	Saint-Patrice-de-Beaurivage	Salle municipale 530, rue Principale
JUILLET	**8**	Saint-Agapit	Complexe des Seigneuries, Salle C 1080, avenue Bergeron
AOÛT	*Pas de séance*		
SEPTEMBRE	**9**	Val-Alain	Salle municipale 1245, 2e rang
OCTOBRE	**14**	Saint-Sylvestre	Centre multifonctionnel 435, rue Principale
NOVEMBRE	**25**	Saint-Apollinaire	Centre multifonctionnel Salle 201-202 20, rue Terry Fox
DÉCEMBRE	*Pas de séance*		

N° de résolution ou annotation

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

269-09-2019

PLATEFORME DE COMPOSTAGE – MANDAT ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, HYDROGÉOLOGIQUES ET ENVIRONNENTALES

Attendu que des études géotechniques, hydrogéologiques et environnementales de site Phase I et II doivent être réalisées dans le cadre du programme de subvention PTMOBC pour l'implantation d'une plateforme de compostage sur le terrain du lieu d'enfouissement à Saint-Flavien;

Attendu que deux soumissions ont été reçues et que la firme Englobe est la seule à pouvoir réaliser les quatre études demandées;

Attendu que la firme Englobe propose de réaliser les quatre études pour un montant de 37 842 $ (plus taxes);

Attendu la recommandation du comité de cogestion;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de mandater le firme Englobe pour effectuer les études géotechniques, hydrogéologiques et environnementales de site Phase I et II dans le cadre du projet d'implantation d'une plateforme de compostage au montant de 37 842 $ (plus taxes).

270-09-2019

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme
Assemblée du conseil du 11 septembre 2019

Municipalité	Adoption	Type	No du règl.	No du certificat
Dosquet	02-07-2019	Plan d'urbanisme	2019-339	2019-59
Dosquet	02-07-2019	Zonage	2019-340	2019-60
Saint-Apollinaire	12-08-2019	Zonage	868-2019	2019-61
Saint-Gilles	08-07-2019	Zonage	564-19	2019-62
Saint-Gilles	08-07-2019	Zonage	567-19	2019-63
Saint-Agapit	09-09-2019	Zonage	470-06-19	2019-64
Saint-Agapit	09-09-2019	Zonage	471-06-19	2019-65
Saint-Agapit	09-09-2019	Zonage	472-06-19	2019-66
Saint-Édouard-de-Lotbinière	03-06-2019	Zonage	600-001-2019-01	2019-67
Saint-Édouard-de-Lotbinière	08-07-2019	Permis et certificats	610-001-2019-01	2019-68

N° de résolution ou annotation

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

271-09-2019

AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT - AUTORISATION DE LA CPTAQ À HYDRO-QUÉBEC (DOSSIER 424466) POUR LA RECONSTRUCTION D'UN POSTE

Attendu la demande d'autorisation d'Hydro-Québec, auprès de la CPTAQ, pour utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 3 638 543-P et 3 638 698-P du cadastre du Québec pour la reconstruction du poste Saint-Agapit, sur une superficie de 7260 mètres carrés;

Attendu que cette demande vise également l'autorisation pour utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 3 638 543-P, pour l'installation d'une ligne de contournement temporaire (3 ans) sur une superficie de 4337 mètres carrés;

Attendu que cette reconstruction implique aussi un réaménagement des lignes de transport, afin d'améliorer l'efficacité du réseau

Attendu que l'autorisation recherchée n'aura pas d'effet négatif sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles, ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

Attendu qu'après analyse par le service d'aménagement de la MRC, cette demande satisfait les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;

Attendu que cette analyse révèle aussi que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Gilbert Breton, et résolu :

- d'appuyer la demande d'autorisation d'Hydro-Québec, auprès de la CPTAQ, pour utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 3 638 543-P et 3 638 698-P du cadastre du Québec, soit pour la reconstruction du poste Saint-Agapit et l'installation d'une ligne de contournement temporaire (3 ans) sur une superficie totale de 1,1597 hectare.
- d'émettre l'avis que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la L.P.T.A.A.Q.
- d'aviser la CPTAQ que cette demande est conforme aux objectifs du SADR, à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire.

272-09-2019

ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS EFFECTUÉES PAR LE RÈGLEMENT 297-2019 MODIFIANT LE SADR

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

N° de résolution ou annotation

Initiales du Préfet
Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu qu'elle a adopté le 10 juillet 2019 le règlement numéro 297-2019 modifiant le SADR, afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière;

Attendu que ce règlement est entré en vigueur le 13 août 2019, suite à un avis favorable de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que suite à cette entrée en vigueur, la MRC est tenue d'adopter un document indiquant la nature des modifications que la municipalité devra apporter à ses règlements d'urbanisme, pour tenir compte de la modification au SADR;

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'adopter le document sur la nature des modifications que la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière devra apporter à ses règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 297-2019.

273-09-2019

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	79 086.90 $
Dépôts directs à faire **	522 922.25 $
Prélèvements (Paiements par Accès D)	191 367.19 $
Total des paiements :	793 376.34 $
Ces montants peuvent aussi comprendre des contrats et certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	856 300.19 $
Et les dépôts directs incluent:	
Pavage final piste cyclable (P.E. Pageau)	90 314.52 $
Contribution au transport collectif	50 000.00 $

274-09-2019

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) – NOMINATION DES MEMBRES

Attendu que le paragraphe 3° de l'article 148.3 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (ch. A-19.1) prévoit qu'un membre citoyen doit être nommé au Comité consultatif agricole (CCA) par le conseil de la MRC de Lotbinière;

N° de résolution ou annotation

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que Monsieur Rénald Grondin, résidant sur le territoire de la MRC de Lotbinière, à Val-Alain, se qualifie comme membre du CCA;

Attendu que le règlement numéro 76-1997 de la M.R.C. de Lotbinière, constituant le CCA et établissant les règles de fonctionnement;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu de nommer chaque membre du comité consultatif agricole et d'attribuer à un numéro de siège selon le tableau suivant :

Type de siège	Numéro de siège	Nom
MRC	1	M. Normand Côté, préfet (Saint-Flavien)
	2	M. Bernard Fortier, préfet suppléant (Saint-Janvier-de-Joly)
	3	M. Yves Gingras, maire (Saint-Agapit)
	4	M. Yvan Charest, maire (Dosquet)
UPA	5	M. Denis Paquet, président (Nord)
	6	M. Étienne Demers, administrateur (Nord)
	7	M. Daniel Samson, président (Sud)
	8	M. Louis Gagné, administrateur (Sud)
CITOYEN	9	M. Rénald Grondin

275-09-2019

RÉALISATION DU PROJET DES ORTHOPHOTOS 2020

Attendu que la dernière couverture du territoire en orthophotographie remonte à 2015;

Attendu qu'une couverture orthophotographique récente du territoire est un outil indispensable pour les municipalités et les différents services de la MRC;

Attendu qu'une rencontre avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), la ville de Lévis et les neuf MRC de la Chaudière-Appalaches a eu lieu le mardi 10 septembre 2019 et qu'il a été convenu de former un regroupement régional pour la réalisation des orthophotos au printemps 2020;

Attendu que le MERN demande au regroupement régional d'identifier un organisme public comme signataire, principal interlocuteur et coordonnateur du regroupement;

Attendu que la ville de Lévis a proposé de remplir ce rôle et a identifié Monsieur Sébastien Roy comme responsable du dossier;

Attendu que selon les estimés préliminaires le coût pour la réalisation des orthophotos s'élève à 22 $/km^2 ce qui représente pour la MRC de Lotbinière un montant approximatif total de 39 000 $;

N° de résolution ou annotation

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

Attendu que le montant approximatif de 39 000 $ est un maximum, car il ne tient pas compte du partenariat avec le MERN (environ 25 % du projet) et des autres partenariats possibles (Hydro-Québec, Énergir, organismes de bassins versants, etc.);

Attendu que ce projet cadre dans les normes du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et qu'il est également possible d'obtenir du financement et ainsi réduire la part payable par la MRC;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu que :

- la MRC de Lotbinière participe au regroupement régional pour la réalisation de la couverture orthophotographique 2020 pour un montant maximum de 39 000 $;
- le directeur général, Monsieur Stéphane Bergeron, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires afin d'autoriser Monsieur Sébastien Roy de la ville de Lévis à représenter les partenaires aux fins de l'entente de partenariat concernant le projet de réalisation de la couverture orthophotographique 2020 sur le territoire de la Chaudière-Appalaches;
- la MRC de Lotbinière autorise la ville de Lévis à déposer le projet portant sur la réalisation de la couverture orthophotographique 2020 au Fonds d'appui au rayonnement des régions.

276-09-2019

OUVERTURE DE POSTES POUR LE RAPATRIEMENT DES EMPLOYÉS DU CLD À LA MRC

Attendu que le MRC a signifié son intention de mettre en place son propre département de développement économique via la résolution 231-07-2019;

Attendu que cette décision s'est prise notamment avec le désir d'améliorer la synergie du CLD et de la MRC de Lotbinière pour ce qui a trait au développement local et régional;

Attendu que cette synergie prévoyait le rapprochement des ressources en développement en intégrant les ressources du CLD à la MRC de Lotbinière;

Attendu que malgré l'engagement de la MRC de maintenir tous les employés en poste, certains d'entre eux démontrent de l'inquiétude quant à la transition;

Attendu qu'un comité de transition travaille actuellement à concrétiser l'intégration des ressources du CLD et qu'il a été question de planifier l'ouverture des postes des employés à rapatrier;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu :

- de planifier l'ouverture des postes suivants pour l'embauche des employés du CLD de Lotbinière au moment opportun, soit les postes de :
    1. Secrétaire réceptionniste;
    2. Adjoint(e) administratif (technicienne en gestion financière et administrative);
    3. Conseiller(ère) aux communications;

N° de résolution ou annotation

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

4. Conseiller(ère) en développement agroalimentaire;
5. Conseiller(ère) en développement touristique;
6. Conseiller(ère) en développement économique;
7. Conseiller(ère) en développement économique.

- d'autoriser le directeur général à former un comité de sélection qui sera en mesure de valider l'intérêt des candidats à adhérer au processus d'intégration.

MOTION DE FÉLICITATIONS

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu, pour les succès obtenus, de féliciter et de remercier les organisateurs de la 17e édition des Portes ouvertes sur les fermes du Québec ainsi que les producteurs qui ont si généreusement donné accès à leur ferme pour les journées portes ouvertes de L'UPA 2019 :

- Ferme Champagne et Frères, Sainte-Agathe-de-Lotbinière;
- Domaine Small, Sainte-Agathe-de-Lotbinière.

277-09-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 08.

le préfet

le directeur général et secrétaire-trésorier

N° de résolution ou annotation